

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
Room 1650, 635 8th Ave. S.W.
Calgary
Alberta
T2P 3M3

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires
THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY
REQUIREMENT

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services
Canada/Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Room 1650, 635 8th Ave. S.W.
Calgary
Alberta
T2P 3M3

Title - Sujet Shredding Services	
Solicitation No. - N° de l'invitation G4608-130001/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client HRSDC	Date 2014-02-06
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$CAL-097-6184	
File No. - N° de dossier CAL-3-36079 (097)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-02-19	Time Zone Fuseau horaire Mountain Standard Time MST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Levesque-Welch, Nicole	Buyer Id - Id de l'acheteur cal097
Telephone No. - N° de téléphone (403) 292-4716 ()	FAX No. - N° de FAX (403) 292-5786
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La présente modification est émise pour répondre aux questions posées à la suite de la demande de soumissions G4608-130001/A.

QUESTIONS ET RÉPONSES

- Q1. Sera-t-on autorisé à faire le travail ailleurs que sur le site ou le déchetage sur place est-il obligatoire dans le cas du présent besoin?
- R1. On préfère que le déchetage se fasse sur place lorsque cela est possible. Pour les sites qui sont considérés comme éloignés, on autorisera le déchetage ailleurs que sur le site seulement si l'installation de déchetage possède l'autorisation de sécurité voulue donnée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC). Le stockage des documents n'est pas autorisé à l'installation de l'entrepreneur; par conséquent, le déchetage qui n'est pas réalisé sur place doit être accompli le jour même où les documents sont ramassés.
- Q2. Il y a des références au ramassage de containers, de palettes, etc. (Besoin 5 dans l'Énoncé de travaux), donc ce n'est pas très clair dans les documents d'appel d'offres.
- R2. Il s'agit uniquement de déchetage ponctuel.
- Q3. Dans la demande de propositions, on exige que taille du papier décheté ne dépasse pas 6 mm x 50 mm. Cela représente une surface de moins d'un demi-pouce carré. Dans les autres offres à commandes du gouvernement fédéral pour les services de déchetage au Manitoba, on indique que les documents protégés A et B peuvent être détruits par n'importe quelle déchiqueteuse mécanique, sans norme de destruction approuvée. Est-ce que la taille du papier décheté peut être plus grande?
- R3. Non, les morceaux déchetés ne doivent faire plus de 6 mm x 50 mm, comme indiqué dans les Lignes directrices de la GRC sur la sécurité matérielle.
- Q4. Le lien que vous avez donné au paragraphe 3 des Exigences en matière de sécurité (page 20 de 28) n'était accessible qu'au personnel de la GRC. Y a-t-il un lien accessible au public?
- R4. Oui, vous pouvez vous rendre sur le site suivant :
http://www.rcmp-grc.gc.ca/physec-secmat/res-lim/pubs/seg/html/page_0068_f.htm
- Q5. La fréquence des services indiquée dans le tableau que vous avez fourni correspond à la fréquence des services qui sont offerts présentement à vos clients, à l'exception de Thompson, où le service est offert tous les deux mois, pas tous les mois. Est-ce un changement de calendrier intentionnel?
- R5. Non, les services à Thompson doivent être fournis tous les deux mois, pas tous les mois.
- Q6. Il y a plusieurs endroits dans le Nord où le service doit être fourni toutes les quatre semaines. Nous desservons actuellement le Nord du Manitoba toutes les huit semaines. Serait-il acceptable que nous nous rendions dans ces endroits toutes les huit semaines si l'on double le nombre de bacs de stockage qu'ils ont déjà?
- R6. On envisagera des changements au calendrier de ramassage pour ces endroits et le responsable du projet devra les approuver. Cependant, aux fins de l'évaluation, l'intervalle demeurera à quatre semaines pour ces endroits.